



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ASTEK

CFDT Astek

JOURNÉE DE LA FEMME

Jeudi 8 Mars 2018

La journée de la femme, ca devrait être toute l'année

Comme chaque année le 8 mars, nous célébrons un événement qui mérite d'exister à savoir la journée de la femme; appellation réduite à son plus simple terme mais réellement nommée: "la journée internationale des droits des femmes".

Cette année plus que toutes les autres, l'évènement a un retentissement particulier. Débat sur la charge mentale, du scandale « Weinstein » au hashtag #Balancetonporc, en passant par la tribune sur la « liberté d'importuner », l'actualité démontre qu'un changement de culture s'impose.

EN SAVOIR PLUS ▶

Libérer la parole sur le lieu de travail

Sexisme, violences sexuelles, harcèlement, l'ampleur du phénomène est mondiale et touche tous les secteurs professionnels. Davantage de femmes seraient prêtes à parler si les conditions étaient réunies pour que cela ne se retourne pas contre elles.

https://www.cfdt.fr/portail/actualites/societe/-dossier-1/3-harcelement-sexuel-autravail-la-fin-de-la-loi-dusilence-srv2_584193
http://www.f3c-cfdt.fr/sites/default/files/contrib/documents/17nsy432_a_-_guide_violences_sexistes_et_sexuelles.pdf

PROPOS À CONNOTATION SEXUELLE = LICENCIEMENT

Des propos à connotation ouvertement sexuelle sont de nature à caractériser un harcèlement sexuel et justifient au minimum un licenciement reposant sur une cause réelle et sérieuse (Cass. soc., 15 nov. 2017, n° 16-19.036)

Dans cette affaire, un chef de poste tient des propos à connotation ouvertement sexuelle lors d'une conversation téléphonique durant les heures de travail. Cette conversation concerne une intérimaire de 21 ans nouvellement embauchée. [NDLR : la Cour de cassation ayant pris la peine de préciser les propos en question, il nous semble pertinent de les retranscrire. Ne serait-ce qu'à titre d'exemple. Les propos sont les suivants : "Comment tu fais pour tes relations sexuelles ? Tu prends tes doigts ?".]

Le salarié est licencié pour faute. Il conteste son licenciement. Il met en avant ses 25 années d'ancienneté, ayant données satisfaction selon son dernier entretien d'évaluation. Le salarié estime que la sanction de licenciement est disproportionnée. Les juges de la cour d'appel sont sensibles à cet argument. Ils déclarent le licenciement sans cause réelle et sérieuse. Ils estiment que l'employeur avait parfaitement le droit d'user de son pouvoir disciplinaire pour protéger la victime qui s'était plainte de ces propos. Mais ils auraient préféré une sanction moins élevée, comme une mise à pied.

Le Cour de cassation n'est pas d'accord. Les propos tenus envers la jeune intérimaire étaient de nature à caractériser un harcèlement sexuel, constitutif à tout le moins d'une cause réelle et sérieuse de licenciement. Le licenciement pour faute du salarié est donc validé.

Remarque : l'auteur du harcèlement s'expose à un licenciement pour faute grave (Cass. soc., 14 sept. 2016, n° 15-14.630) avec un départ quasi immédiat. Compte tenu de l'obligation de sécurité qui pèse sur l'employeur, il prendrait un risque à se contenter d'une mise à pied, d'une rétrogradation ou d'une mutation.

Virginie Guillemain, Guide CHSCT

Le 9 mars à 17h30: La CFDT convie Maryam Madjidi, prix Goncourt 2017 du premier roman, lors d'un afterwork à l'union départementale cfdt des hauts de seine. <http://cfdtastek.eu/sites/default/files/Afterworks%20JOURNEE%20DE%20LA%20FEMME.pdf>

ET COTÉ SALAIRE ?

6%

L'écart de salaire moyen entre une femme et un homme lors de son embauche à Astek

1/4

des salariés embauchés ou en poste sont des femmes

Les inégalités demeurent dans les entreprises et ASTEK n'est pas en reste, notamment pour le salaire et les effectifs.

C'est pourquoi, il est important de se mobiliser

La loi existe pour tous ceux et celles qui veulent faire bouger les choses et ne pas fermer les yeux devant une telle injustice, même si on tend vers une société paritaire.

Cfdt:

La Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » - portée par Najat Vallaud-Belkacem, a instauré **des mesures visant à favoriser l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes**, ce qui implique la formation et la rémunération entre autre. Afin de supprimer les écarts avec les hommes (**voir encadré**). Soyons vigilants et levons-nous pour combattre ensemble pour la parité.

COMBATTRE ENSEMBLE LES IDÉES REÇUES

Alors que la France avance - elle passe de la 16^e à la 11^e place dans le classement du Forum économique mondial sur la parité de genre - qu'en est-il au sein d'Astek?

Les femmes et les hommes à des postes à responsabilités encouragent-ils l'ascension professionnelle de manière paritaire ?

À VÉRIFIER !

La CFDT Astek est en première ligne pour mener ce combat

Venez contribuer à notre action en vue d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Contactez nous : cfdtastek@gmail.com

Alors Sarah, ton augmentation?

Pas d'augmentation Gérard... Mais ça viendra

Idées Reçues

« Nous femmes, nous voulons être ce que nous sommes, et ne point être ce qu'on nous fait ».

Maria Deraismes - 1869

« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain ».

Stendhal

« Les femmes n'ont pas tort du tout quand elles refusent les règles de vie qui sont introduites au monde, d'autant que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles ».

Montaigne, Essais, III, 5

